

## Financement par

## « Le permis à 1€ par jour »

Mis en place par l'État il y a plusieurs années, le **permis à 1€ par jour** s'adresse aux apprentis conducteurs âgés de 15 à 25 ans qui veulent se lancer dans une première formation initiale au permis B, ou dans une formation complémentaire pour ceux ayant connu un échec lors de leur première présentation à l'examen. Ce dispositif est également valable dans le cadre de la conduite anticipée et de la conduite supervisée.

Il s'agit d'un prêt accordé au candidat dont les intérêts sont pris en charge directement par l'État, en partenariat avec les écoles de conduite et les établissements prêteurs. Cette démarche facilite l'accès au permis de conduire, les coûts de formation pouvant freiner certains candidats potentiels, mais elle contribue également à l'amélioration de la qualité générale des cursus grâce aux partenariats qui sont conclus, avec pour engagement un niveau de qualité strictement respecté.

Pour en bénéficier, le candidat majeur a 3 possibilités :

- Fournir un justificatif de revenus attestant de sa capacité à rembourser les 30€ par mois.
- Garantir le remboursement par l'apport d'une caution.
- S'inscrire dans le cadre d'un co-emprunt avec une tierce personne pour augmenter les chances d'obtention du crédit auprès de l'établissement prêteur.

Pour les candidats mineurs, ce sont les parents ou les tuteurs légaux qui sont amenés à emprunter pour le compte du candidat.

Vous souhaitez profiter de ce dispositif ? Notre équipe de **ROSIÈRES AUTO-ÉCOLE** est à votre service pour vous apporter tous les renseignements complémentaires et vous aiguiller dans votre inscription. Basés au *7 Bis Rue Du Chêne* à **Rosières-prés-Troyes** (10430) et au 10 rue de la Mairie à **Auxon** (10130), nous sommes joignables au 09.60.44.07.03, ou via le formulaire de contact en ligne disponible sur le site internet https://www.rosieres-autoecole.com